



Compte Rendu du CTL du 3 juillet 2017

1) Projets de restructuration du réseau :

Au 1^{er} janvier 2018, ce sont six trésoreries qui disparaissent :

- Fusion de la trésorerie mixte de Bégard avec le SPL de Guingamp et le SIP de Guingamp.
- Fusion de la trésorerie mixte de Plouaret avec le SIP de Lannion
- Fusion de la trésorerie mixte de Chatelaudren avec la trésorerie de St Brieuc Banlieue
- Fusion de la trésorerie mixte de Maignon avec la trésorerie mixte de Plancoët et le SIP de Dinan.
- Fusion de la trésorerie mixte de Corlay avec la trésorerie mixte de Rostrenen et le SIP de Loudéac.
- Fusion de la trésorerie spécialisée de Binic-Etables Sur Mer avec la trésorerie spécialisée de St Brieuc Banlieue.

Le projet de restructurations devra être remonté avant le 15/08/17, la décision du ministre devant intervenir au second semestre 2017 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

Comme d'habitude, le directeur a réaffirmé la nécessité d'adapter le réseau pour répondre aux enjeux et aux missions qui sont confiés à la DDFIP. Dès la fin des élections après le 19 juin, il a entamé des rencontres avec les élus des communes concernées ainsi qu'avec les responsables et les agents des trésoreries.

Il a justifié ces restructurations par l'évolution du schéma intercommunal qui passe de 30 à 8 EPCI (Etablissement Public de coopération intercommunale) au 1^{er} janvier 2017. Certains élus ont manifesté le souhait de voir mettre en place des permanences fiscales ponctuelles au moment des campagnes d'impôts sur le revenu.

Le détail des emplois transférés sera précisé lors d'un CTL de fin d'année afin de permettre selon la direction *aux agents concernés d'avoir toutes les informations utiles sur les modalités d'affectation et les garanties auxquelles ils pourront prétendre.*

La CGT rappelle son opposition aux destructions du réseau de proximité, tant en milieu rural qu'urbain. Avec les personnels et les élus que nous avons contactés, nous refusons la fermeture des six trésoreries sous prétexte de l'évolution du schéma intercommunal, alibi derrière lequel se cache surtout la diminution des effectifs qui ne permet plus de faire fonctionner normalement toutes les trésoreries.

- Transfert du recouvrement de la trésorerie de Lamballe au SIP de St Brieuc. Après le transfert de la partie recouvrement hospitalier sur la trésorerie du Centre hospitalier de St Brieuc et maintenant le recouvrement de l'impôt, est ce le début (ou une étape supplémentaire) du détricotage des missions des trésoreries pour mieux tout fermer ?

➤ Aménagement des structures foncières

La direction propose ni plus ni moins que l'explosion du cadastre par la création au 01/09/18 :

- **la création d'un pôle de topographie et de gestion cadastrale (PTGC) et d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) à compétence départementale.**
- **l'achèvement du rapprochement SIP-CDIF sur les deux derniers sites (Dinan et Saint-Brieuc) avec la création d'une cellule foncière au sein de chaque SIP**

Nous avons réaffirmé la spécificité des missions cadastrales et leur cohérence forte au sein d'un même service le CDIF. Par cette restructuration, la direction fait le choix de pulvériser le CDIF et de casser les liens indispensables à la bonne exécution des missions cadastrales.

La direction a décidé le maintien des géomètres en poste sur les résidences excentrées. Nous l'avons interrogé sur le devenir de ces antennes. Réponse : pour l'instant les postes existent au TAGERFIP pour ces résidences. Les choses pourraient évoluer en cas de modification des règles de gestions.

Concernant la cellule foncière créée au sein des SIP, il s'agit d'une cellule foncière spécifique, identifiée comme telle au TAGERFIP (ainsi un agent désireux d'intégrer cette cellule pourra demander une affectation SIP/ cellule foncière).

Un référent ayant compétence départementale (cadre A implanté à la direction) sera chargé d'apporter un soutien technique aux agents en charge de la mission foncière. Nous avons interpellé la direction sur l'éloignement géographique de ce référent. En cas de problème technique, les agents ne se retrouveront ils pas livrés à eux-mêmes ? Aucune réponse de la direction.

2) Bilan d'activité 2016 de la formation professionnelle et plan local de formation 2017

Petite diminution du nombre de jours de formation par rapport à 2015. C'est toujours la catégorie C qui bénéficie le moins de jours de formation soit 21 % des effectifs contre 40,52 % pour la catégorie A et A+ et 38,48 % pour la catégorie B.

Sur les exclus de la formation, les personnes interrogées en 2014 avaient répondu :

- 31 % n'ont pas trouvé de formation qui leur convenait
- 28 % ont trouvé les formations trop éloignées
- 18 % n'avaient pas le temps d'aller se former au vu de leur charge de travail.

3) Rapport d'activité 2016

L'articulation du rapport d'activité 2016 (dont le directeur se satisfait car les objectifs sont atteints) prouve que le lien n'est pas fait entre la dégradation des conditions de vie au travail et la difficulté pour les agents d'accomplir leurs missions.

4) Baromètre social

Nous ne pouvons, malheureusement que constater une dégradation des conditions de travail par rapport à 2013, tant dans les rapports humains tout confondu, tant dans le devenir de nos services et enfin sur la motivation dans le travail qui diminue au fur et à mesure des réformes. D'ailleurs, ce sont bien les conditions de travail que les 49 % d'agents qui ont répondu, souhaitent voir améliorer.

5) Gel d'un poste d'huissier :

Les travaux confiés à cette équipe se révèlent insuffisants en volume pour occuper quatre agents à temps plein d'où la suppression d'un poste.

Vos représentants en CTL : Sylvie Le Gall et Fabienne Etesse